

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration de la Régie D'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 41, rue Trahan Pierreville, 18 mai 2021 à 19 :30 à laquelle sont présents: M. Benoit Bourque, président, Maire St-Pie-De-Guire, Mme Diane De Tonnancourt, Mairesse de Yamaska, M. Léo-Paul Desmarais, Conseiller Yamaska, M. Jacques Mondou, Conseiller St-Gérard-Majella, M. Yvan Côté, Conseiller St-Gérard-Majella, M. Réjean Gamelin, Conseiller St-François-du-Lac, Mme Anny Boisjoli, Conseillère Saint-François-du-Lac, Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, Conseillère Pierreville, Mme Ginette Nadeau, Mairesse Pierreville, Mme Céline Jutras, Conseillère St-Pie-de-Guire
M. Richard Desmarais, Directeur incendie.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Bourque président,
Diane Martineau, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance ;
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal du 16 février 2021;
04. Lecture et adoption des comptes payés au 30 avril 2021;
05. États des revenus et dépenses au 30 avril 2021;
06. Résolution autorisation ouverture de soumission
07. Renouvellement prêt camion incendie
08. Mot du directeur;
09. Divers ;
10. Date de la prochaine rencontre: 21 septembre 2021;
11. Clôture de la séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président débute la séance du conseil d'administration par une minute de réflexion.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT le décret numéro 660-2021 du 12 mai 2021 qui renouvelle l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers

municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

2021-05-14 **IL EST PROPOSÉ PAR** Diane De Tonnancourt
APPUYÉ PAR Anny Boisjoli

ET RÉSOLU UNANIMEMENT
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

03. ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

2021-05-15 **IL EST PROPOSÉ PAR** Jacques Mondou
APPUYÉ PAR Ginette Nadeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

04. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2021
(VOIR ANNEXE A)

CONSIDÉRANT le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2020-09-16 (Adoption Budget 2021) et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

2021-05-16 **IL EST PROPOSÉ PAR** Anny Boisjoli
APPUYÉ PAR Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT
d'adopter les comptes payés au 30 avril 2021 tels que présentés ci-dessus par la secrétaire-trésorière au montant de 56 306 \$

Je, soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des comptes payés : 56 306 \$

Signé ce 9 mai 2021.



Diane Martineau DMA, sec.-trés.

ADOPTÉE

05. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES 30 AVRIL 2021 (VOIR ANNEXE B)

La secrétaire-trésorière fait la présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2021. Le total des dépenses est de 98 442 \$. Et des revenus de 239 124 \$. Il n'y a rien de particulier dans l'état des revenus et dépenses présenté.

06. A RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

2021-05-17 IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Gamelin

APPUYÉ PAR Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

B. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	18 mai 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 mai 2021
Montant :	328 300 \$		

ATTENDU QUE

la
Régie
d'incendie
Pierreville/Saint-François-du-Lac
a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 mai 2021, au montant de 328 300 \$;

ATTENDU QU'à

la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 400 \$	0,50000 %	2022
64 500 \$	0,70000 %	2023
65 700 \$	1,00000 %	2024
66 700 \$	1,30000 %	2025
68 000 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,86300

Coût réel : 1,59822 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

63 400 \$	1,73000 %	2022
64 500 \$	1,73000 %	2023
65 700 \$	1,73000 %	2024
66 700 \$	1,73000 %	2025
68 000 \$	1,73000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,73000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE NICOLET

63 400 \$	1,84000 %	2022
64 500 \$	1,84000 %	2023
65 700 \$	1,84000 %	2024
66 700 \$	1,84000 %	2025
68 000 \$	1,84000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,84000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2021-05-18 **IL EST PROPOSÉ PAR** Diane De Tonnancourt
APPUYÉ PAR Ginette Nadeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 25 mai 2021 au montant de 328 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-01. Ces billets sont émis au prix de 98,86300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

07. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT
PAR BILLETS AU MONTANT DE 328 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE
25 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'incendie Pierreville et Saint-François-du-Lac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 328 300 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-01	328 300 \$

CONSIDÉRANT QU' Il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

2021-05-19 **IL EST PROPOSÉ PAR** Léo-Paul Desmarais
APPUYÉ PAR Yvan Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	63 400 \$	
2023.	64 500 \$	
2024.	65 700 \$	
2025.	66 700 \$	
2026.	68 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	

ADOPTÉE

08. MOT DU DIRECTEUR

09. DIVERS

10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine rencontre 21 septembre 2021 19 :30, 41 rue Trahan.

11. CLÔTURE DE LA RÉUNION

2021-05-20

CONSIDÉRANT

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que l'ordre du jour est épuisé

Céline Jutras

Ginette Nadeau

de lever la réunion à 20 h 13.

ADOPTÉE

Benoit Bourque, président

Diane Martineau DMA, secrétaire-trésorière